

ABONNEMENT.

SAUMUR : En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne : A SAUMUR, chez MM. BAYAS-LAPITE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Avril 1880.

Chronique générale.

Calme plat à la Chambre. Pas la moindre exclusion temporaire, pas de censure, pas même de rappel à l'ordre. On reprend la discussion du tarif général des douanes.

La démission de M. Martel est définitive. Il est question de M. Waddington pour la succession de M. Martel.

LES VOTES DE CONFIANCE.

Qui donc avait accusé la majorité républicaine d'être composée d'enfants terribles, capables de déchirer tous les voiles, prêts à se dévorer entre eux ?

Le résultat de l'interpellation sur le gouvernement d'Algérie démontre, au contraire, qu'il n'y a pas de gens plus calculateurs, plus obéissants que les membres de cette majorité. Cette interpellation s'est déroulée en séance comme une comédie dont tous les détails sont réglés par le metteur en scène.

Qui pourrait nier que le cabinet Freycinet soit le plus solide des cabinets ? Il voulait le sauvetage de M. Albert Grévy ; la majorité tout entière, comme un seul homme, a voté ce sauvetage.

M. le gouverneur de l'Algérie s'est à peine défendu ; et d'ailleurs les convenances parlementaires interdisaient à son principal accusateur de venir témoigner contre lui.

M. Albert Grévy a déclaré à la Chambre qu'il n'y avait pas de meilleur gouverneur que lui ; M. Gambetta a fait comprendre qu'il partageait cette manière de voir, et le troupeau républicain s'est précipité à la suite de M. Gambetta.

Pas un retardataire ; tous sont arrivés à la

fois pour le vote de confiance. Et l'entraînement est une chose si bizarre que M. Journault lui-même, s'il eût été là, eût voté pour son adversaire.

Il est à prévoir que les votes de confiance dans le gouvernement vont se succéder sans interpellation jusqu'à nouvel ordre, nous voulons dire jusqu'au moment décisif où la majorité de la Chambre saura si le gouvernement peut ou ne peut pas appliquer les décrets du 29 mars.

De tout le reste, la majorité s'en soucie autant qu'un poisson d'une pomme.

La grande affaire pour elle est de savoir si le cabinet, ayant fait les décrets, aura l'audace de les mettre en pratique.

Le délai passé, et la preuve d'impuissance étant donnée, les calculateurs redeviendront de véritables républicains, et le ministère qui leur sert de jouet sera brisé en un clin d'œil.

On dit, dans les cercles politiques, que l'attitude de M. Gambetta dans l'affaire Journault-Grévy a eu pour but de faire croire au gros public qu'il est dévoué à la personne du Président de la République.

Au fond, on sait que les rapports entre l'Elysée et le Palais-Bourbon sont plus tendus que jamais, d'autant plus que M. Grévy est soutenu par M. de Freycinet.

On a distribué à la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'établir l'incompatibilité entre les fonctions de député et de sénateur et les fonctions de conseiller général, de conseiller municipal et de maire.

Le rapporteur conclut ainsi :

Tout sénateur, tout député sera déclaré démissionnaire des fonctions de conseiller général, de conseiller municipal et de maire, à dater du jour de la validation de son élection, ou de la promulgation de cette loi, si la validation a eu lieu antérieurement à la loi.

La nouvelle a circulé que M. Albert Grévy avait manifesté l'intention d'envoyer ses témoins à M. Godolle.

Mais les amis du gouverneur de l'Algérie

l'auraient détourné de ce projet en lui faisant observer que sa qualité de fonctionnaire public ne lui permettait pas de défendre ses actes par un pareil argument.

On a remarqué samedi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, causant avec plusieurs députés, M. Amouroux, ancien membre de la Commune, qui a obtenu, quoique banni, un permis de séjour de deux mois.

Il paraît que M. Lepère aurait le plus vif désir de quitter le ministère. Nous croyons savoir qu'il a déjà fait plusieurs démarches, à ce sujet, auprès du Président de la République. Mais M. Grévy, qui verrait d'un mauvais œil le ministère de l'intérieur et des cultes complètement dirigé par M. Constans, ne veut pas consentir au départ du ministre.

M. Lepère allègue, dit-on, sa mauvaise santé. Mais la véritable cause de son découragement, c'est qu'il prévoit de grandes difficultés dans l'application des décrets contre les congrégations, et qu'il ne fait de la persécution qu'à son corps défendant.

Les députés des gauches ont résolu, dans une récente réunion tenue chez M. Laisant, d'interpeller le gouvernement sur les ajournements successifs de la cérémonie nationale tant de fois annoncée et remise de la distribution des nouveaux drapeaux de la République à l'armée.

Des instructions ministérielles viennent d'être envoyées aux préfets pour les charger d'annuler d'office les vœux des conseils municipaux qui se prononceraient en faveur de l'amnistie pleine et entière.

Nous croyons savoir que le gouvernement est décidé à faire procéder à une enquête dans tous les couvents de femmes, dans le but de découvrir les secrets que les radicaux accusent ces couvents d'abriter.

Il était fortement question vendredi soir, dans l'un de nos ministères, d'intenter un procès en diffamation contre la France nouvelle, feuille légitimiste.

LES TRAVAUX À LA CHAMBRE.

On a distribué aux députés l'état des projets et des propositions de loi soumis à l'examen de la Chambre et des commissions en exercice au 20 avril.

Ce document est précédé d'une statistique officielle des travaux de la Chambre des députés pendant la première période de la session de 1880. Nous en détachons les passages suivants :

La session de 1880 a été ouverte, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi constitutionnelle, le mardi 13 janvier, la Chambre a suspendu ses travaux le 22 mars.

Du 13 janvier au 22 mars, la Chambre a tenu 38 séances publiques, dont 2 ont été consacrées à la nomination du bureau, 34 à la discussion de divers projets ou propositions et 2 à la discussion d'interpellations.

Dans ce même espace de temps, elle a été saisie par le gouvernement de 142 projets de loi et par l'initiative parlementaire de 31 propositions, soit au total 173 projets nouveaux.

Depuis le 13 janvier, la Chambre a été convoquée 9 fois dans ses bureaux et a nommé 35 commissions. Elle a adopté 123 projets, 4 propositions de loi et 1 proposition due à l'initiative sénatoriale, provenant soit de la session actuelle, soit des sessions antérieures ; 3 projets de lois ont été retirés ; 2 propositions ont été rejetées.

Les affaires nées dans la session actuelle ou dans les sessions précédentes présentent les résultats suivants :

22 projets de loi, une proposition provenant de l'initiative du Sénat et 40 propositions d'initiative parlementaire sont à l'état de rapport sur le fond ; 30 propositions sont à l'état de rapport sommaire.

42 projets de loi, 58 propositions d'initiative parlementaire et 3 propositions provenant de l'initiative du Sénat sont soumis à des commissions spéciales.

La commission du budget de 1881 est saisie de 19 projets de loi et de 5 propositions d'initiative.

A peu près ceux d'un père sur son enfant. — Ainsi une fille mineure ne peut se marier sans le consentement de son tuteur ?

J'ai dit : à peu près, et non pas complètement. Et pour ne pas vous faire languir, je vous apprendrai tout de suite qu'il y a une autorité supérieure à celle du tuteur, c'est celle du conseil de famille. Ainsi, tout mineur âgé de dix-huit ans peut être émancipé par le conseil de famille, et dans ce cas les fonctions du tuteur cessent immédiatement ; il rend ses comptes de tutelle, et le mineur émancipé jouit dans certaines limites fixées par la loi, de l'administration de ses biens.

Quant à disposer de sa personne par le mariage, il ne peut le faire, s'il n'a ni père, ni mère, ni aïeul, ni aïeule, sans le consentement du conseil de famille. — Et de qui se compose le conseil de famille ? — Des parents et alliés au nombre de six, pris moitié du côté paternel, moitié du côté maternel ; à défauts de parents, le conseil de famille peut être composé d'amis.

Ces formalités sont longues ? — Non, une huitaine de jours.

Mais si ce délai était encore trop long, demanda Laroche, à cause des intimidations, des pressions, des violences exercées par le tuteur ? Si, enfin, des motifs impérieux nécessitaient la destitution immédiate de ce tuteur ?

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Nous n'essayerons pas de décrire la surprise, la stupeur et même l'indignation qui régnaient le lendemain matin dans le village de Château-Bernard ; il y avait un émoi général.

Les partisans de Malicorne n'étaient pas à leur aise, et quelques-uns, le boucher, l'épicier, le mercier Brunel et les époux Gendronneau notamment, éprouvaient des inquiétudes sur les conséquences que pouvaient amener les calomnies qu'ils avaient répandues. Il était évident que le moindre enquête suffirait pour faire découvrir les coupables.

Cependant, madame Gendronneau affectait une tranquillité qui n'était que factice et tentait de réagir contre les malédictions qu'on jetait sur Prosper.

C'est bien drôle tout de même, disait-elle à deux ou trois voisines qui jasaient avec elle devant l'auberge, qu'on ait pris Marceline pour mademoiselle Adrienne ; c'est bien extraordinaire ! Il y a là-dessous quelque chose de louche !

Le percepteur, pensionnaire de l'auberge, fumait

sa pipe à quelques pas des femmes ; il entendit les perfides insinuations de madame Gendronneau.

Taisez-vous, lui dit-il avec autorité ; vous êtes une méchante femme ! Un mot de plus, et je quitte votre baraque en emmenant avec moi tous vos pensionnaires.

Cette menace épouvanta l'aubergiste ; elle rentra immédiatement dans sa maison.

Et vous, langues de vipères, continua le percepteur, en s'adressant aux commères, allez nettoyer vos mioches et préparer la soupe de vos maris. Allons, hôte ! et promptement.

Toutes les femmes déguerpirent au plus vite. Jean Malicorne et Prosper n'avaient pas encore paru dans le village.

Malicorne père, semblable au lion pris dans un piège, rugissait et écumaient ; furieux contre lui-même de ses insuccès, furieux contre son fils, contre Adrienne, contre Jacques Hervey, contre Morisset qui l'avait trahi, disait-il, il se promenait dans sa chambre et roulait dans sa tête toutes sortes de projets de vengeance. Mais il fallait à cet homme, pour sortir des situations difficiles, l'air, l'espace, les flots. Il quitta sa maison, descendit jusqu'au rivage, détacha son bateau, et d'une poussée violente se trouva au milieu de la rivière. Là, seulement, il était à son aise.

Pendant ce temps, Jacques Hervey et M. Laroche se rendaient à Vermanton.

Ils trouvèrent M. Fromentin dans sa cour, prêt à monter en voiture.

Vous voilà, dit-il à ses amis, c'est bien. J'allais à Château-Bernard. Rentrons.

Vous savez...

Tout. Mais causons de vos affaires, mon cher Hervey ; l'injure qui s'adresse à moi se lavera plus tard.

Le médecin et M. Laroche étaient tout interdits.

Qu'avez-vous ? reprit Fromentin ; est-ce donc la première fois que la calomnie s'adresse à une honnête femme ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien, laissons cela de côté un instant, l'honneur de ma femme, — le mien, — n'en sera pas atteint par ce retard. Vous veniez me faire des confidences, je suppose. Parlez donc, mon cher Hervey.

Hervey venait vous demander conseil et appui, mon cher notaire, dit M. Laroche ; mais si vous savez tout, si vous savez qu'il aime et qu'il est aimé de la pupille de Jean Malicorne, la conversation sera courte ; car, selon moi, il faut agir et non discourir.

Vous parlez d'or, mon cher Laroche, dit Fromentin ; mon conseil et mon appui sont acquis à M. Hervey.

Le médecin prit la parole.

Il fit au notaire la narration sommaire des faits et termina par cette question :

Quels sont les droits du tuteur sur sa pupille ?

» 57 propositions sont actuellement soumises à l'examen des commissions d'initiative.

Il reste à soumettre à l'examen des bureaux : quatre projets et dix propositions.

» 2,212 pétitions ont été adressées à la Chambre; les commissions en ont renvoyé 536 aux ministres, 790 à des commissions spéciales et 2 au bureau des renseignements; elles en ont écarté 151 par l'ordre du jour, 6 par la question préalable, 44 pour défaut de légalisation; 3 pétitions ont été retirées par leurs auteurs, 377 n'ont été l'objet d'aucune décision.

L'honorable M. de Carayon-Latour a été vivement félicité de sa noble et éloquente protestation contre les abus de pouvoir du délégué à la guerre. On dit que ce dernier, vivement irrité, prépare une hécatombe formidable de chefs de bataillon et d'escadron; voire même les officiers subalternes. L'« épuration » pourrait bien s'étendre jusqu'aux caporaux.

Après avoir fait une courte visite à la ville de Douai, M. Jules Ferry est arrivé à Lille, où il a été simultanément l'objet d'une ovation républicaine et d'un charivari réactionnaire.

Le ministre a été accompagné de la gare à l'Hôtel-de-Ville par une foule divisée en deux camps ennemis, du sein de laquelle s'échappaient les cris de : Vive Ferry ! A bas Ferry ! Vivent les décrets ! A bas les décrets ! Vivent les Jésuites ! A bas les Jésuites ! Au chant de la *Marseillaise* s'est mêlé le refrain du *Beau Nicolas*. Des rixes nombreuses ont éclaté autour de la voiture ministérielle, des coups ont été échangés et plusieurs arrestations opérées.

Hier soir, des groupes tumultueux parcouraient les principales rues de la ville en chantant la *Marseillaise*.

Voilà comment M. Jules Ferry et ses collègues du ministère préparent « l'unité morale » de la France et travaillent à ramener « l'apaisement dans les esprits ».

On lit dans le *Journal* :

« Il paraît certain que M. de Freycinet est fort ennuyé de la vilaine besogne à laquelle il s'est condamné par les décrets du 29 mars. Cet ennui, il ne le dissimulerait pas dans ses conversations. Il trouverait aussi, disent quelques-uns de ses amis, que les conservateurs sont injustes à son égard, en ne lui tenant pas compte de sa répugnance et en oubliant trop que la situation n'est pas son œuvre. Mais si M. de Freycinet ne trouvait pas l'héritage à son goût, pourquoi l'a-t-il accepté ? Les héritiers sous bénéfice d'inventaire ne sont pas, de par le monde, des phénomènes rares. »

Persecuter les congrégations religieuses en France et se déclarer leur protecteur à l'étranger, ce n'est pas la seule contradiction que le public remarque dans la circu-

laire et dans la conduite de M. de Freycinet. Ainsi, pendant que M. le président du conseil des ministres proteste contre toute intention d'abandonner en Orient et dans l'extrême Orient la politique séculaire de notre pays, et qu'il veut assurer la protection de la République aux missionnaires, jésuites et autres, qui « font connaître au loin le nom et la langue de la France, » il prend des mesures pour supprimer les noviciats de ces mêmes missionnaires. L'inconséquence, quand elle atteint de pareilles proportions, est un non-sens, si elle n'est pas une mauvaise plaisanterie.

Les querelles entre républicains sont toujours instructives. On y puise souvent d'utiles vérités. Témoin l'histoire suivante qui vient de se passer à Nevers.

La *Republique*, organe de M. Girerd, avait accusé M. Gravier, un pur entre les purs pourtant, mais hostile à la coterie de la *Republique*, de faire élever ses enfants dans des « pensionnats cléricaux ».

La réponse ne s'est pas fait attendre et elle n'a pas été du goût de la *Republique*.

Après avoir demandé à cette feuille de quel droit elle venait scruter les secrets de la famille dans ce que la vie privée a de plus respectable, M. Gravier ajoute :

« Si j'ai retiré mes enfants du lycée, car ils y ont passé dix-huit mois comme demi-pensionnaires, ce que j'oubliais de vous dire, c'est qu'au lycée, comme dans la plupart des établissements universitaires, — et vous le savez mieux que personne en votre qualité d'ancien professeur, — les enfants sont très-peu surveillés, et qu'il suffit d'un mauvais garnement pour gangrener toute une division. »

« J'ai voulu, monsieur Cordier, préserver mes enfants de la gangrène, après toutefois avoir constaté l'impuissance des maîtres; je tiens à votre disposition la correspondance qui l'établit. »

L'aveu est d'autant plus important que, comme nous l'avons dit plus haut, M. Gravier est un des plus purs de la localité et qu'il me saurait être taxé d'hostilité systématique contre l'Université ni de partialité pour les cléricaux.

Nous lisons dans le *Petit Breton*, qui se publie à Vannes :

« Le bruit court en ville, et nous croyons pouvoir le rapporter sans crainte d'être poursuivi pour fausses nouvelles, que plusieurs officiers de la garnison de Vannes ont été dénoncés au ministre de l'intérieur, comme ayant pris part à une manifestation politique qui ne serait autre chose que le pèlerinage à la chapelle Saint-Joseph de Penboch, dont nous avons parlé il y a quinze jours à nos lecteurs et auquel assistaient plusieurs milliers de personnes. On assure même que M. Lepère aurait saisi M. le ministre de la guerre de cette dénonciation et qu'une enquête aurait été ordonnée par le général Farre. »

Il est évident que le temps approche

où un officier qui aura le malheur d'assister à la messe sera accusé d'avoir pris part à une manifestation contre le gouvernement.

« Quoi qu'il en soit, il n'y a qu'une voix en ville pour flétrir les auteurs de cette dénonciation et pour s'indigner du vil espionnage exercé aujourd'hui sur les actes des braves officiers de notre armée. »

La réflexion suivante, que nous communiquons à un abonné, nous paraît digne d'attention :

On reproche aux radicaux de demander l'expulsion des congréganistes. C'est un tort; ils font acte d'humanité. Puisqu'on ramène les assassins, n'est-il pas de la prudence la plus élémentaire de faire partir ceux qu'ils pourraient assassiner ?

#### LA QUESTION DES CHEMINS DE FER.

Nous savons que M. Wilson a écrit au président de la commission du rachat des chemins de fer d'Orléans pour lui demander le dépôt sur le bureau de la Chambre du rapport relatif au rachat partiel du chemin de fer d'Orléans.

Cette démarche du sous secrétaire d'Etat nous paraît d'autant plus intempestive que ladite commission, obéissant au sentiment de l'opinion publique, avait décidé de ne déposer aucun rapport et de renvoyer ainsi aux calendes grecques un projet aussi contraire à l'intérêt général qu'aux intérêts de l'Etat, et cela malgré les préparatifs et les intrigues des organisateurs de la Société fermière.

Mais puisque M. Wilson a tant à cœur une question aussi grave et aussi délicate, on se demande de tous côtés pourquoi, à cette époque de fin d'avril, lorsque toutes les grandes Compagnies ont publié leur bilan, le conseil d'administration du chemin de fer de l'Etat, qui devrait donner le bon exemple puisqu'il doit servir de modèle, n'a encore publié aucun bilan ni aucun état de situation.

Pourquoi ce retard injustifiable ? Pourquoi cette infraction à la loi commune ?

#### TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES.

Nous constatons, l'autre jour, que les fonctionnaires républicains coûtaient cinquante-quatre millions de plus que les fonctionnaires de l'Empire. Et cependant, hélas ! nous avons trois départements qui ne sont plus administrés par des Français !

M. de Freycinet, qui est un grand ministre pour ses parents, trouve que ce chiffre de cinquante-quatre millions n'est pas encore suffisant; il se propose de l'augmenter de deux millions, lesquels seront simplement répartis sur les traitements des attachés d'ambassade.

La France est assez riche pour payer sa gloire, disait-on autrefois. Mais vraiment est-elle assez riche pour payer des hommes qui n'ont d'autres titres à recevoir des trai-

tements, que d'être les cousins du frère de l'apothicaire de M. de Freycinet ?

Parce qu'il plaît aux républicains de modifier tout le personnel des ambassades, parce qu'il faut donner des places aux frères et amis, qui n'ont d'autre situation dans le monde que d'être des courtiers électoraux, il va falloir que les contribuables fissent encore deux millions de leur poche !

Voyons, combien de temps encore durera-t-il ? La France va-t-elle se laisser tondre ainsi jusqu'à la peau par ces affamés Gambetta ? Ce n'est vraiment pas possible. Si fort que la majorité des Français se désintéresse de la politique, on arrivera bien à en faire un jeu, et que si la République refuse la liberté et ne tient aucune des promesses solennellement faites, elle soit parvenue à bien extraire l'argent de l'épargne du travailleur ! Comprendra-t-on enfin qu'on paie plus cher pour avoir le désordre à la place de l'ordre, l'inquiétude à la place de la confiance ?

Où sont cette prospérité, cette sécurité tant de fois promises dans les discours de nos gouvernants ? Le vent a emporté les belles paroles et il ne reste rien, devant la France stupéfaite, que l'abîme qu'elle entrevoit et qui semble chaque jour devenir de plus en plus profond.

Si encore ces fonctionnaires nouveaux, que l'on paie si cher à tous les points de vue, étaient des hommes capables, à la hauteur de leur tâche ! Mais non, ce sont des ignorants qui ne savent même pas dissimuler leur sottise. On se moque d'eux, on se les montre au doigt.

A la rigueur, en France, cela peut se tolérer. Malheureusement on envoie aussi à l'étranger ces citoyens-là pour représenter la République, et alors la chose devient plus grave.

On n'y réfléchit pas assez.

#### Etranger

ITALIE. — Rome, 25 avril, 4 h. 30 soir. — Le Pape, en recevant les pèlerins français, a dit :

« Nous aimons la France, qui possède tous les droits à notre affection. »

« Votre présence remplit notre cœur de consolation, dont nous avons grand besoin, car nous sommes attristés des attaques en Europe contre la Religion. »

« A l'égard de la France, nous ne sommes point sans inquiétude au point de vue religieux; c'est l'âme remplie d'amertume et les yeux mouillés de larmes que nous prions Dieu d'apaiser l'orage qui gronde et de rendre la paix et la tranquillité. »

« Mais dans la lutte, Dieu aidant, nous ne manquerons pas à nos devoirs de Pontife. Nous exercerons Notre mission sur la société sans faiblesse. »

« Comme Nos Prédécesseurs, nous défendons les intérêts de la Religion qui sont les intérêts des peuples. »

« Les annales des siècles prouvent que

— Cela est plus grave, mes amis, répondit Fromentin. La loi autorise la destitution du tuteur que dans certains cas qui n'existent pas dans l'espèce, et encore cette destitution ne peut être prononcée que par le conseil de famille convoqué par le subrogé-tuteur, ou d'office par le juge de paix.

— Nous râlons toujours dans le même cercle, observa Laroche.

— Attendez, la loi n'oblige point impérieusement le mineur à résider chez son tuteur. Si elle donne au tuteur le droit de provoquer, avec l'autorisation du conseil de famille et en cas de sujets de mécontentement graves, la réclusion de son pupille, celui-ci, dans l'hypothèse dont vous arguez, peut faire demander par son subrogé-tuteur l'autorisation de se retirer dans un asile quelconque.

— Et qui peut accorder cette autorisation ?

— Le président du tribunal, sur une simple requête.

— Voilà ce qu'il faut faire aujourd'hui même ! s'écria Jacques Hervey.

En même temps il remit au notaire la longue lettre qu'Adrienne lui avait écrite et le billet qu'il avait reçu la veille.

— C'est très-bien, observa Fromentin; mais qui est le subrogé-tuteur de mademoiselle Adrienne Debray ?

Le docteur Hervey ne put répondre à cette

question. Adrienne avait gardé le silence sur ce point dans sa lettre, — peut-être même l'ignorait-elle.

— Ne nous arrêtons pas devant cette difficulté, reprit vivement le notaire, qui voyait sur la figure de son ami tout son désappointement. En nous reportant à dix années en arrière, je trouverai facilement au greffe de la justice de paix le renseignement qui me fait défaut. Maintenant, à l'action. Il est huit heures. Vous allez retourner à Château-Bernard, où vous m'attendrez; surtout, le plus grand silence sur ce qui va se passer. Moi, je vais me rendre à Auxerre; en pressant mon cheval, j'y arriverai à neuf heures et demie. Une demi-heure de recherches à la justice de paix, une heure de conversation avec le subrogé-tuteur, et le temps de préparer la requête, tout cela me mènera juste au moment de l'audience, c'est-à-dire à l'instant où l'on trouve le président du tribunal au palais. Je demanderai l'exécution sur minute, pour être dispensé de la formalité de l'enregistrement, qui me ferait perdre un quart d'heure. Je remonterai en voiture en compagnie du subrogé-tuteur et assisterai d'un huissier en cas de difficulté; nous passerons chez le juge de paix, afin de requérir la convocation immédiate du conseil de famille, et à deux heures je serai à Château-Bernard. Vous, mon cher Laroche, tenez une voiture prête au *Cheval-Blanc*. A six heures, mademoiselle Adrienne sera au cou-

vent d'Auxerre; dans huit jours elle sera émancipée, et dans deux mois elle sera votre femme, mon cher Hervey. Rites-vous satisfait ?

— Puis-je ne pas l'être quand vous faites croire à mes yeux de semblables espérances ? Et ce bonheur, je le devrai à votre inépuisable bonté pour moi, mon cher Fromentin, à votre amitié, mon cher Laroche.

Il serra les mains de ses amis.

— Ne parlons plus de ça, dirent les deux hommes, et, ajouta le notaire, votre tour d'amitié et de dévouement viendra aussi. Nous en causerons tantôt.

Jacques Hervey et M. Laroche revinrent à Château-Bernard, et M. Fromentin partit pour Auxerre. A l'heure où le médecin rentrait chez lui, Jean Malicorne, le front soucieux, le regard plus atone, plus concentré encore que d'habitude, regagnait sa maison. Ce vieillard, que le crime n'épouvantait pas, avait résolu la mort de Jacques Hervey et en avait arrêté les moyens.

Les trois Malicorne étaient anxieux, inquiets, préoccupés. Il semblait qu'une appréhension pesât sur ces trois têtes. Assis autour de la table commune, dans la cuisine, ils mangeaient silencieusement. Adrienne, debout depuis le matin, avait refusé de se joindre à la famille.

— A moi d'y être contraint par la force, avait-elle dit à Julienne, jamais je ne consentirai à

me trouver en présence de votre fils.

Elle était décidée à rester recluse chez elle jusqu'au jour où Malicorne consentirait à la mener au couvent.

Cette énergie, qui s'exprimait froidement, mais avec une résolution que madame Malicorne n'avait jamais vue, laissa la femme du paysan sans force pour essayer de justifier Prosper.

Elle apporta le déjeuner d'Adrienne et se retira muette, ne trouvant pas dans son cœur, recouvert par l'égoïsme, l'avarice et la cupidité, un mot de tendresse, une parole de consolation pour la malheureuse jeune fille.

Ni Malicorne ni Prosper ne demandèrent la cause de l'absence d'Adrienne. L'un et l'autre ne songèrent même pas à s'inquiéter de sa santé. Le père comptait sur son énergie volontaire pour résister à Adrienne, le fils espérait du temps et oubli des griefs qu'elle pouvait avoir contre lui. Cependant, la situation était tellement tendue, qu'il était impossible d'en prolonger le cours pendant un long délai.

Après déjeuner, Jean et Prosper, qui n'osaient point se communiquer leurs impressions et leurs pensées, se retirèrent, et madame Malicorne vint seule aux soins du ménage.

(A suivre.)

ARMAND LAPORTE

l'époque où la France eut le plus de gloire et de paix intérieure fut celle où la mission de l'Eglise était exercée plus librement sur les âmes.

Le Saint-Père a conclu en exhortant à l'attachement et à la fidélité envers l'Eglise et en bénissant les évêques, le clergé et la France entière.

**AUTRICHE.** — Le Journal des Débats publie la dépêche suivante de son correspondant particulier à Vienne :

Vienne, le 24 avril, soir.

Les dernières nouvelles d'Albanie sont assez inquiétantes. Le mouvement d'hostilité contre le Monténégro a pris des proportions inattendues; et l'on évalue à 9,000, chiffre certainement exagéré, le nombre des Albanais qui auraient envahi le territoire évacué par les troupes turques en exécution de la convention turco-monténégrine.

Le prince de Monténégro s'est adressé immédiatement aux puissances pour les prier d'intervenir, et l'on s'attend à une démarche collective de leur part à Constantinople.

Le bruit court que le commandant des troupes turques, Osman-Pacha, aurait évacué les positions cédées au Monténégro avant l'heure où les détachements de la principauté pouvaient venir les occuper. C'est par suite de cette manœuvre hâtive que les Albanais ont pu en prendre possession. Aussi les Monténégrins accusent Osman-Pacha de connivence avec la Ligue albanaise.

Quoi qu'il en soit, c'est une difficulté nouvelle qui surgit en Orient et qui va occuper la diplomatie européenne comme une clause du traité de Berlin dont il s'agit d'obtenir l'exécution.

**ANGLETERRE.** — M. Gladstone s'est prononcé contre les persécutions exercées en France contre les congrégations religieuses. M. Forster, qui va occuper l'une des plus hautes situations dans le nouveau ministère, a déjà dans un important meeting dénoncé la politique anti-libérale et anti-religieuse du quai d'Orsay. Lord Hartington favorise les Jésuites anglais qui ont toujours trouvé en lui un appui substantiel pour leurs institutions d'enseignement, il n'est donc pas étonnant que ces hommes d'Etat trouvent bien extraordinaire le document envoyé par M. de Freycinet aux représentants de la France à l'étranger. Quant à lord Granville, habitué au style et aux traditions diplomatiques de l'ancienne école, sa surprise a été tellement grande que ses amis racontent dans les clubs qu'il a soigneusement relevé quinze fois le mot *affaire* employé dans la circulaire ministérielle. Affaires plus étranges qu'étrangères.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Institution Saint-Louis de Saumur a présenté trois élèves aux examens d'admission à l'Ecole de cavalerie. Tous trois ont été reçus avec les n<sup>os</sup> 5, 6, 19. Ce sont MM. Favre, Duterre et Des Forest.

A ces mêmes examens, notre concitoyen, M. Bourde, élève du Collège communal de Saumur, a été reçu avec le n<sup>o</sup> 23.

L'Ecole Bayard, dirigée par M. Grasset, a eu non moins de succès. Trois de ses élèves ont été également reçus, dont un, M. Jacques, Gustave, avec le n<sup>o</sup> 2.

Au moment où nous mettons sous presse, les renseignements pour compléter la liste des jeunes gens admis à l'Ecole de cavalerie ne sont pas encore complets. Nous sommes donc obligé d'en ajourner la publication à demain.

Ainsi que nous l'avions annoncé, la musique municipale a donné hier soir, dans le Square, son premier concert d'été.

La charmante fantaisie des *Diamants de la Couronne* et la grande valse de Favre ont été brillamment exécutées. Cette audition est de bon augure pour les succès qui attendent nos concitoyens au Mans, les 27 et 28 juin prochain.

Les musiques du collège et de l'école municipale se sont jointes à la musique municipale pour une marche et un pas redoublé. Ensemble assez satisfaisant.

**L'éclairage des trains de l'Etat.** — Il faut avoir voyagé un certain nombre de fois sur les chemins de fer de l'Etat, pour savoir que le mauvais éclairage de ses trains de nuit n'est pas un fait exceptionnel, mais bien la règle ordinaire.

Si des voyageurs s'y embarquent le soir au point de départ, ils sont tout étonnés, après une heure de marche et même moins, de se trouver dans l'obscurité.

S'ils prennent un train à une station intermédiaire, ils sont obligés de passer en revue tous les compartiments pour en trouver un où la lampe jette encore une faible lueur, qui ne tarde pas à disparaître.

Quelques voyageurs réclament, mais en vain. Ceux qui font de fréquents parcours se taisent, parce qu'ils savent que toute réclamation est inutile.

A quoi tient donc cet état de choses, qui ne serait pas toléré, et à bon droit, pour les trains d'une Compagnie concessionnaire ?

### NANTES.

Sur la liste des décès du 24 avril, à Nantes, figure le nom de M<sup>me</sup> Marie Poister, veuve Lepère, rentière. Cette dame, qui vient de mourir à l'âge de 82 ans, rue du Coudray, 28, maison dite des *Coquillages*, était le type le mieux réussi de l'avare, dit *l'Espérance du peuple*.

Elevée par l'Administration des Hospices de Paris, elle se maria en 1823; l'acte de mariage lui donne la profession de *pastillère*. Son mari mourut à Nantes en 1873, et l'on raconte que la veuve, après avoir renfermé ses restes dans un sac, les plaça sur un tas de pailles en attendant l'heure de l'enterrement.

M<sup>me</sup> Lepère, qui paraissait très-misérable, vivait péniblement d'une rente sur l'Etat de trois cents francs; mais son décès devait montrer qu'elle était réellement cousue d'or. On a trouvé dans sa chambre, tant en or qu'en litres de rentes et en valeurs diverses, dont les coupons n'ont pas été touchés depuis plus de huit ans, la somme de quatorze mille francs. Elle s'était composée une ceinture en toile qu'elle portait toujours sur elle, et dans laquelle elle avait cousu huit mille francs en pièces de vingt francs.

Cette vieille femme, qui se refusait le nécessaire pour ne pas entamer son cher magot, ne laissant aucun héritier connu, sa succession revient à l'Etat.

On lit dans *l'Espérance*, de Nantes :

« Le Phare de la Loire, emporté par son zèle pour les dénonciations, oublie parfois d'allumer sa lanterne.

» Lundi dernier, il accusait le général de Cisse, de laisser les enfants de troupe de la garnison de Nantes fréquenter, comme par le passé, les écoles congréganistes.

» Or, depuis de longues années, les enfants de troupe suivent les cours du Lycée.

» Nous sommes très-étonnés que les rédacteurs du Phare ne les aient jamais vus aux distributions des prix, où ils obtiennent, chaque année, de nombreuses récompenses.

### Faits divers.

On écrit de Saint-Quentin, arrondissement de Libourne (Gironde), à la Guianne, au sujet du triple assassinat commis dans cette localité :

« Une femme de 75 ans, sa fille, âgée de 42 ans, et son gendre, âgé de 45 ans, ont été tués. La figure de la mère était littéralement broyée par les coups. La fille aurait été violée après l'assassinat. Le corps du gendre a été trouvé, à quatre ou cinq cents mètres de la maison, dans une carrière, où il paraît avoir été attiré par un guet-apens.

» Une arrestation aurait déjà été opérée, d'après les renseignements fournis par la rumeur publique.

Nous recevons, d'autre part, d'un de nos amis de Targon, des détails complémentaires. L'homme assassiné se nomme Donzeau. Le crime a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi. Donzeau a été foudroyé d'un coup de fusil dans les reins.

On pense qu'il a été tué le premier et que les assassins se sont ensuite rendus à la maison habitée par les femmes pour les tuer à leur tour. Elles ont été assommées à coup de pelles et de barres de fer.

M. Céliérier, médecin à Branne, a procédé aux constatations légales. La jeune femme avait sur le corps trente blessures, dont treize à la tête.

La famille qui vient d'être victime de ce horrible crime était très-estimée, nous écrit notre correspondant. Elle habitait près du moulin de Fayet, qui constitue un véritable village, à cinq kilomètres de la Sauve.

Décidément, la République adoucit les mœurs.

Il ne faut pas oublier qu'un triple assassinat commis à la Sauve, à la fin de l'année dernière, est resté impuni.

La sécurité publique laisse un peu à désirer.

Une singulière trouvaille a été faite à la gare du chemin de fer du Nord.

Des ouvriers occupés à ranger divers objets dans un petit grenier ont trouvé un obus chargé qui avait été placé derrière l'horloge, située dans la cour du départ.

On lit dans le *Progrès de Bergerac* :

« M<sup>me</sup> veuve Pezon a continué ses audacieuses représentations, mais ce que nous avions prévu est arrivé dimanche dernier. Cette domptreuse intrépide a failli être victime de la rage d'une lionne insoumise. Lorsque M<sup>me</sup> Pezon lui présenta sa cravache pour la faire reculer, la terrible bête sauta sur sa main gauche, lui fit de cruelles blessures, et au même instant lui porta un cruel coup de griffe à la cuisse, lui faisant une blessure profonde.

» La courageuse femme ne s'émut pas, malgré l'extrême danger de sa situation. Elle retira vivement sa main, trop vivement peut-être, ce qui produisit d'assez profondes morsures aux trois doigts médians de cette main, mais le sang qui coulait et traversait le maillot de la cuisse l'obligea à se retirer.

» Elle n'a pu rentrer dans la cage depuis ce moment. Le public s'est néanmoins porté en foule à sa ménagerie et a prouvé à la domptreuse toute la sympathie qu'il a pour elle.

Avant d'arriver à l'octroi.

Une femme à son mari qui marche en zigzag.

— Ah ! le voilà, vieil ivrogne !

— T'es bête. Tu ne vois donc pas que c'est un moyen de passer de l'eau-de-vie sans payer d'entrée.

Le docteur Fieuzalet vient de faire une cure admirable. Il a guéri un aveugle qui mendiait depuis dix ans.

— Que vais-je faire maintenant ? s'est demandé l'ex-aveugle avec terreur.

Puis, regardant le caniche qui si longtemps avait marché devant lui :

— Ma foi ! mon ami, lui dit-il, à ton tour de le sacrifier ! Je vais te crever les yeux et je le conduirai dans la rue... La clientèle le reconnaîtra, nous n'y perdrons rien.

### REVUE FINANCIERE.

Paris, 24 avril 1880.

La semaine se caractérise d'un trait, la reprise du 5 0/0 et celle des fonds et des valeurs qui l'accompagnent d'habitude. On sait quelle importance d'opinion ont à la Bourse ce qu'on appelle les cours ronds. Il était donc très-dommageable pour le crédit public que le 5 0/0 fut tombé en deçà de 119; mais il vient de se rétablir à ce niveau et nous pouvons ajouter tout de suite qu'il a déterminé un progrès analogue sur l'Italien et sur le Florin d'Autriche.

Le premier de ces fonds avait reculé en effet à 83.80; il est remonté presque sans efforts à 84.25. Le Florin d'Autriche avait fléchi un instant jusqu'à 74.80; il est revenu à 75.

Tout l'ensemble du marché suivra graduellement; mais il était nécessaire que ce retour fut opéré d'abord par des titres qui sont les véritables régulateurs du marché. La hausse, dont nous venons de saisir les premiers indices, paraît d'ailleurs avoir des bases très-solides. Elle s'appuie : 1<sup>o</sup> sur un excellent bilan de la Banque de France; 2<sup>o</sup> sur une amélioration notable des marchés allemands; 3<sup>o</sup> enfin sur une réelle abondance des capitaux disponibles, abondance qui va encore s'accroître de tout le montant des coupons de mai.

On conçoit qu'une telle situation soit très-favorable aux affaires nouvelles. Les valeurs offertes au public et qui présentent des garanties sérieuses sont en effet parfaitement accueillies. C'est ainsi que nous voyons grandir le succès de la souscription ouverte pour les actions de la Société des Immeubles de Paris. Quand on analyse les éléments de cette affaire, on reconnaît combien elle doit être attrayante pour l'épargne. L'actionnaire de la

Société est en réalité co-proprétaire de tous les immeubles sociaux; il a la sécurité de la propriété foncière, mais il ne subit pas les entraves de l'immobilisation de son capital, car il peut réaliser aisément et à toute heure le titre qui représente son droit. Il serait facile d'établir que cette excellente valeur ne peut pas rapporter dès le début moins de 6 à 7 0/0 par an. Enfin l'acheteur reçoit un bon de l'Assurance financière qui constitue à son profit une prime certaine de 500 francs. Ces conditions réunies garantissent aux actions de la Société des Immeubles de Paris un bon classement dans les meilleurs portefeuilles.

Cette recherche des valeurs nouvelles ne nuit pas au crédit des titres anciens et déjà classés. On cote 930 sur le Crédit Lyonnais, 972.50 sur la Banque de Paris et 735 sur la Banque Franco-Egyptienne. Les actionnaires anciens de cette Société ont jusqu'au 9 mai prochain pour faire connaître s'ils entendent user du droit d'option qui leur a été réservé sur une partie des actions nouvelles.

Le Crédit Foncier est fort bien tenu aux environs de 4,200. On constate de très-nombreuses demandes sur les obligations communales et foncières récemment émises ou en cours de placement. L'assemblée générale des actionnaires se réunit aujourd'hui; elle se compose, on le sait, des 200 plus forts porteurs de titres. Il n'est pas question de doubler le capital social d'institution.

La Banque d'Escompte s'est très-vivement rétablie à 800. A ce prix, ces actions sont à acheter et à mettre en portefeuille. Nous approchons en effet de l'époque où le dividende va être mis en paiement, et on sait que cette Société, qui est le centre d'un mouvement très-puissant d'activité, s'est acquise pour l'exercice 1880 des bénéfices au moins égaux à ceux de 1879.

### Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré.

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Exécution d'Otero, à Madrid. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Malaga, par H. Verney. — Le nouveau Planetarium, par F. Bourgeat. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — La nouvelle artillerie de siège, par P. Kauffmann. — Un Bachi-Bozouk, par A. Brunet. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M<sup>me</sup> Mary Summer (suite). — Petites industries flamandes, par R. Bryon. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> de Cérigny. — Echos.

GRAVURES : Exécution du régicide Otero, à Madrid. — Le nouveau Planetarium de M. N. Perini. — Théodore Gudin, peintre de marine, décédé le 12 avril. — Le port de Malaga. — Manœuvre des nouveaux canons adoptés par le gouvernement français, pour le service des sièges. — Paris : travaux dans la Cour du Carrousel, pour l'installation provisoire de l'Administration des Postes. — Un Bachi-Bozouk, d'après le tableau de M. F. D. Millet. — Petites industries flamandes (quatre sujets). — M. Ernest Rondelet, ancien membre du Tribunal de commerce de la Seine, etc. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

rendront à domicile.

Sur demande, MM. et M<sup>me</sup> TOURRIER se

les indigents.

Consultations et opérations gratuites pour

Soins généraux de la bouche.

courant.

Hôtel Budan jusqu'au mercredi 28

9 heures du matin à 6 heures du soir,

Cabinet de Prothèse dentaire ouvert de

leurs soins.

dre à toutes personnes qui réclameront

sont arrivés dans cette localité pour répon-

la ville de Saumur et des environs, qu'ils

Ont l'honneur d'informer les habitants de

Paris, de Paris,

TOURRIER, Chirurgien - Médecin - Den-

TOURRIER, BREVETÉ ET FLS ET M<sup>me</sup>

SAIS

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à

terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la

Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans

autre commission que le courtage officiel

fixé par la Chambre syndicale des agents de change

à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par

1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant

pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau

ni classement) de tous effets publics, coupons de

rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs

françaises et étrangères, au raison de 25 cen-

times par cent francs.

3. L'ENGAGEMENT EST GRATUIT

pour tous les clients ayant fait des opé-

rations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les

valeurs françaises et étrangères et du rembourse-

ment des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.  
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de litres; conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des litres auxquels manquent des feuilles de coupons.  
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'étranger.  
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.  
On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-

gies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus

terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON FRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Salernes, 13 février 1876.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.  
Je profite de l'occasion d'un message de Saumur de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent, renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du courrier, et plus tard je vous adresserai une reconnaissance du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'éprouvais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,  
DAME BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var).  
(Voir aux annonces.)  
P. GODBT, propriétaire-gérant.

**EXTRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M<sup>me</sup> veuve SANZAY, étant dans l'intention de retirer le cautionnement de son mari, M. Sanzay, décédé notaire à Brézé, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (233)

Etude de M. LECOMTE, notaire à Brézé, successeur de M. SANZAY.

**A VENDRE**

**UN CLOS DE VIGNE**  
AVEC PAVILLON

Situé dans le Clos-aux-Loup, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.  
Contenant environ 1 hectare 70 ares, appartenant à MM. Bigeau.  
S'adresser à M. Lecomte, notaire à Brézé. (234)

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**  
DU CHATEAU DE MESME (Vienne),  
Livrable en fûts de Bordeaux, gare de Loudun.

Récolte 1875, fût compris... 120 fr.  
1877... 170 »  
1878... 150 »  
1879... 100 »

Echantillons de dégustation chez M. PRÉTRE, maçon, rue de l'Abatoir, 7, à Saumur. (235)

**MAGASIN DE MODES**

**A CÉDER**

A BLOIS, excellente clientèle.  
Ecrire, pour traiter, à MM. Petit et Destreuil, directeurs du Journal des Fonds de commerce à céder en France, à Tours (6 mois, 3 fr.). (236)

**MALADIES CHRONIQUES**

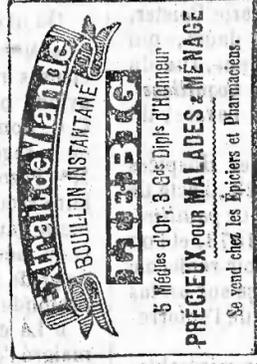
Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

**ENCRE NOUVELLE**  
MATHIEU-PLESSY



50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.  
ENCRE NOUVELLE Double Violet  
A COPIER  
Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS



**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis  
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

**LOTION ÉPIDERMALE**

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en trois semaines. — Flacon: 2 fr. 50. — Constatation médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — E' on expédie franco pour deux flacons contre mandat postal à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (237)

**PLUS DE DOS RONDS**



**BRETELLE AMÉRICAINE**

BREVETÉE S. G. D. G.

- Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir le jupon.
1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
  2. Elle tient les épaules droites.
  3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise abdominale en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
  4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
  5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
  6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.
- Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr., 10 fr., 15 fr., 20 fr., 25 fr., 30 fr., 40 fr., 50 fr., 60 fr., 70 fr., 80 fr., 90 fr., 100 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE COMMERCE  
PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES À L'ORDRE DE M. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTÉ AU COMMERCE

**LA VELOUTINE**

EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.  
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (304)

**A LA VILLE DE PARIS**

Place Saint-Pierre

**SAUMUR**

Galerie spéciale pour la vente des

**CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS**

Jaquettes drap noir. Vestons drap noir. Redingotes et Habits noirs.  
Jaquettes nouveauté. Vestons nouveauté. Pardessus demi-saison.

Pantalons et Gilets noirs. — Pantalons et Gilets nouveauté.

Jaquettes, Vestons et Gilets pacha noir très-brillant.

Costumes pour Enfants depuis trois ans.

HABILLEMENTS COMPLETS POUR COMMUNIONS

Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

Complets toile nationale et coutil entièrement décatés et garantis irrétrécissables à l'usage.

Vestons de travail, Salopettes en tous genres.

**BLOUSES — CHEMISES — CRAVATES**

**CHAPEAUX FEUTRE ET CHAPEAUX SOIE**

Chapeaux pour Jeunes Gens, — Casquettes.

Nouveautés pour Dames — Articles pour Mariages.

**TOILES DE FIL.**

Vu par nous-Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godot.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Saumur, imprimerie de P. GODBT.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.